



# LES ACTIVITÉS dans le voisinage du canton

Septembre 2020



*Jours ensoleillés, couleurs automnales et  
activités extérieures... Le charme de septembre et octobre !*



## CLUB SOCIAL DU LAC LOUISA

### COURTS DE TENNIS ACCESSIBLES À LA POPULATION DE WENTWORTH

Malgré l'annulation de sa programmation ÉTÉ 2020 en raison de la COVID-19, le Club social du Lac Louisa **ouvre l'accès de ses deux (2) courts de tennis** à la population

du Canton de Wentworth (membres et non-membres) :

- Lieu: Club social du Lac Louisa - 132, chemin du Lac Louisa Sud
- Horaire: de 8h00 à 20h00
- Période: jusqu'au 4<sup>er</sup> septembre 2020
- Les matchs doivent être limités à 45 minutes



**LE CSLL PROLONGE SA PÉRIODE D'OUVERTURE !!!**  
L'accès aux courts de tennis est prolongé  
jusqu'au 4 octobre. Et si la température le permet, jusqu'au  
weekend de l'Action de grâce (12 octobre) !!

Afin de maintenir un environnement sécuritaire pour les utilisateurs, les **mesures sanitaires affichées doivent être respectées**. Chacun doit être responsable de sa propreté, c'est-à-dire qu'aucun déchet ne doit être laissé derrière. Tout ce qui est apporté sur les courts de tennis doit être retiré au moment du départ.

**À NOTER** : En raison de la fermeture du bâtiment, **l'accès aux toilettes n'est pas disponible**.

*Bon match !*



## DUNANY COUNTRY CLUB

### Attention Golfeurs de Wentworth !

En remerciement au soutien qu'il reçoit de la municipalité, le Dunany Country Club offre des parties de golf gratuites aux résidents intéressés de Wentworth.

En temps habituel, le DCC accueille avec plaisir les résidents de Wentworth lors de nombreux rassemblements sociaux, mais en raison de la pandémie, toutes les activités sociales au calendrier 2020 ont été annulées. C'est dans l'esprit de notre partenariat commun, que le club privé ouvre plutôt son parcours de golf aux résidents de Wentworth cet été !

- Lieu: Dunany Country Club - 2053, chemin Dunany
- Offre: jouer gratuitement jusqu'à deux parties de golf de 9 trous avec un ambassadeur du DCC
- Horaire: chaque ronde doit être jouée après 14 h, du lundi au jeudi - **JUSQU'AU 15 OCTOBRE !!**
- Exigence: Les golfeurs devront apporter leur propre ensemble de bâtons de golf ainsi que leur chariot de golf personnel

Vous êtes intéressé(e)s ? Contactez le Responsable des départs au (450) 562-4885 pour la coordination d'un départ avec un ambassadeur du DCC.

*Bonne ronde de golf !*



### À vos marques! Prêt? Marchez!

Saviez-vous que la marche est l'activité physique la plus populaire au Québec ? Rien d'étonnant à cela: c'est une activité qui convient à tous les âges, qui présente peu de risques de blessures, qui ne coûte rien et qui se pratique partout, en ville comme à la campagne. En plus, on peut marcher en toutes saisons, seul ou en bonne compagnie, et ce, sans équipement particulier. En prime, c'est excellent pour le cœur, les muscles et l'esprit !



### RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE CHIENS SUR NOTRE TERRITOIRE

Afin de respecter le décret du gouvernement provincial concernant la garde de chiens, la Municipalité a mis à jour sa réglementation en adoptant lors de la séance régulière du conseil qui s'est tenue le 2 mars dernier, son nouveau

**Règlement municipal numéro 2020-003, «Règlement de Sécurité publique concernant la Garde de chiens».**

Pour le consulter, visitez notre site web au [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) à l'onglet «Communications», «Avis public & Règlements» ou à l'Hôtel de Ville durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 9h-16h30.



**RAPPEL** : Nous désirons rappeler à tous qu'il est important d'enregistrer son chien auprès de la municipalité. Le coût de la licence est de **5\$ par chien** et un formulaire d'enregistrement doit être complété. Vous devez également signaler toute modification dans les 30 jours, le cas échéant. Si ce n'est déjà fait, veuillez svp contacter le bureau municipal au 450 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca) ou visitez notre site web au [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) pour obtenir toute l'information.

\*sont exclus de cette obligation, les propriétaires ou gardiens de chien qui ont leur résidence principale ailleurs au Québec.



### SOYEZ UN PROPRIÉTAIRE DE CHIEN RESPONSABLE

Lorsque votre chien est à l'extérieur de la limite de votre terrain, il doit **TOUJOURS** être tenu en laisse et gardé sous contrôle.

